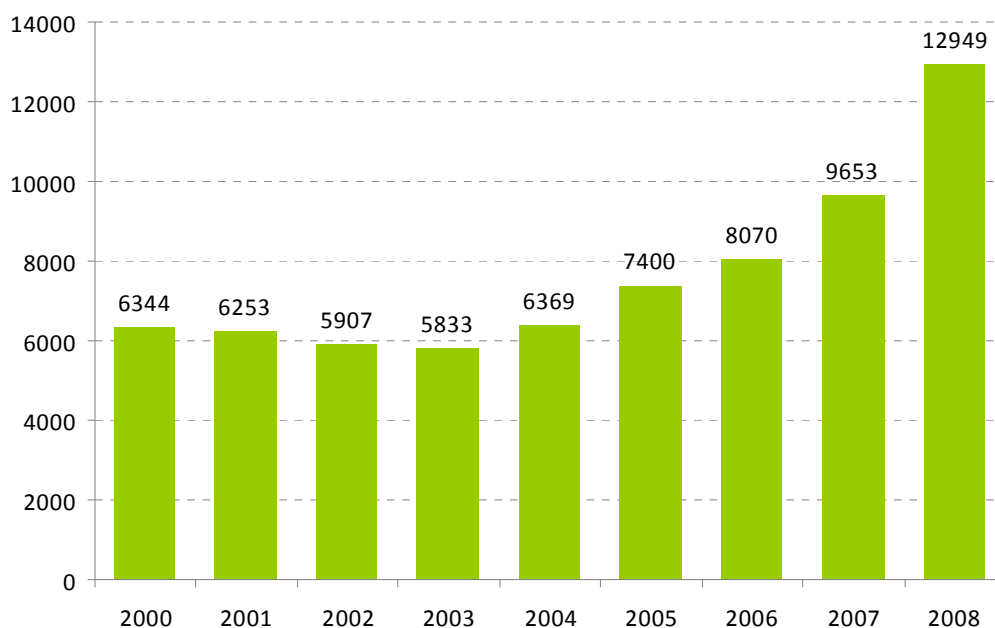


1. 34% DE NOUVEAUX DECLARANTS EN PLUS EN UN AN

La réforme de 2008, connue dès fin 2007, a attiré **12 949 déclarants, soit 34% de plus en un an**. Le CIR est désormais utilisé par la quasi-totalité des entreprises ayant une activité de R&D. C'est la concrétisation des résultats de l'enquête qualitative réalisée par le Ministère à l'automne 2008 : 83% des entreprises qui n'utilisaient pas le CIR avaient déclaré que la réforme devrait les inciter à y recourir.

Forte augmentation du nombre de déclarants au CIR



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

La nouvelle formule du CIR, simple et puissante, a bénéficié aux PME qui sont beaucoup plus nombreuses à le demander :

- **Les deux tiers des nouveaux déclarants sont des PME indépendantes, qui sont désormais près de 8 000 à bénéficier du CIR.**
- **Le montant du CIR perçu par les PME indépendantes a été multiplié par 2,1 en un an, passant de 400M€ en 2007 à 843M€ en 2008.**
- **Avec 20,3% du montant du CIR 2008, les PME indépendantes ont une part supérieure du CIR à leur part dans les dépenses de R&D éligibles au CIR, qui est de 16%.** Contrairement à certaines craintes, la réforme 2008 ne s'est donc pas faite au détriment des PME.

C'est une accélération sans précédent de l'utilisation du CIR, dont l'usage s'est encore élargi. C'est un résultat tangible de la simplification du dispositif, annoncé fin 2007.

2. LE DOUBLEMENT DU NOMBRE DE RESCRITS

Le rescrit a été rendu plus attractif pour les entreprises : délais de réponse de l'administration raccourcis, procédure élargie à plusieurs intervenants (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Agence nationale de la recherche, OSEO). Les premiers résultats sont mesurables puisque le nombre de rescrits a été multiplié par 2,4 – de 107 en 2008 à 256 en 2009.